

Interpellation "Etat des lieux de l'avancement de la Revision du Plan
Directeur Communal"

Pour se souvenir qu'en septembre 2010 la motion "Pour la révision du Plan Directeur Communal" a été approuvée par le Conseil Communal de Gland. En effet, selon cette approbation la Municipalité est contrainte de réviser le Plan Directeur Communal. Selon les articles 8 et 9 de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT), la Municipalité a l'obligation de réviser le Plan Directeur Communal tous les dix ans.

Selon ce qui précède, j'aimerais disposer des informations suivantes au nom du groupe Verts de Gland :

1. Quel est l'état des lieux de l'avancement de la révision du Plan Directeur Communal ? Je souhaite un planning de l'étude.
2. Une démarche participative est-elle prévue afin de rendre la révision du Plan Directeur Communal compatible avec la demande sociale actuelle et avec le changement de contexte de Gland au long de ces 13 dernières années sans révision de cet outil de planification ?
3. Serait-il possible qu'une présentation concernant l'importance de la révision du Plan Directeur Communal soit faite au Conseil Communal, par la Municipalité, son mandataire ou par le Canton ?

Pour prendre acte et dans l'objectif que notre Commune dispose d'une vision sur l'avenir de Gland pour les 10 prochaines années, je sollicite une réponse par écrit de la Municipalité, contenant un planning d'étude, la démarche prévue et une proposition de date pour la présentation de l'importance de la Révision du Plan Directeur.

Gland, le 13 octobre 2011.



Marco F. A. Ribeiro
Conseiller Communal de Gland
Pour le groupe Verts de Gland